

Administration Communale

Séance du 27 mai 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/05/006/JLL

6.- Bilan financier et rapport d'activités 2012 de l'ASBL « ESPACE EUROPE » - Notification.-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Secrétaire communal a.i.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-30 et L3331-1 à 9 ;

Vu le règlement sur la nouvelle comptabilité communale ;

Vu la circulaire du 14 février 2008 de Monsieur le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique, Philippe Courard, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la délibération du 29 avril 2013 approuvant les crédits relatifs à l'octroi de subventions,

Attendu que l'ASBL « ESPACE EUROPE » est tenue de présenter un rapport d'activités et un bilan financier ;

Attendu que ces documents relatifs à l'exercice 2013 ont été transmis à l'Administration communale en date du 2 avril 2013 ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de préciser le montant des subventions et les fins pour lesquels ils sont octroyés ;

Attendu que le subside est octroyé en vue de promouvoir des activités utiles à l'intérêt général ;

Sur la proposition du Collège communal ;

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activités et du bilan financier 2012 et **DECIDE, à l'unanimité :**

Article 1er.- D'octroyer en 2013 à l'ASBL « ESPACE EUROPE » une subvention directe de :

- Montant : 2.701,29 €
- Article : 7621/332/02.
- Activités prévues dans le rapport d'activités :
 - activités équestres ;
 - stages destinés aux enfants ;
 - activités artistiques (théâtre, braderies, ..) ;
 - participation à Wallonie week-end bienvenue

Article 2.- L'ASBL « ESPACE EUROPE » devra transmettre un rapport financier montrant l'utilisation de la subvention à la fin de l'exercice.

Article 3.- L'ASBL « ESPACE EUROPE » autorisera l'Administration communale à faire procéder sur place au contrôle de l'emploi des subventions accordées.

Article 4.- Sans préjudice des dispositions résolutives auxquelles la subvention est soumise, le bénéficiaire est tenu de restituer la subvention dans les cas suivants :

- lorsqu'il n'utilise pas la subvention aux fins pour lesquelles elle a été octroyée ;
- lorsqu'il ne fournit pas la justification demandée ;
- lorsqu'il s'oppose à l'exercice de contrôle.

La présente délibération sera transmise à Madame la Releveuse et au Service Comptabilité pour suite voulue.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal a.i.,
(s) J-L. LAMBRECHTS.

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal a.i.,
J-L. LAMBRECHTS.

Le Bourgmestre,
Ch. MOUREAU.